

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS **F**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Overture de la session

FL/43 CRD/1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS LES NORMES ALIMENTAIRE COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Quarante-troisième session
Ottawa, Ontario, Canada, 9 - 13 mai 2016

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Préparé par la l'Union Européene

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ¹	CX/FL 16/43/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires du Codex Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/FL 16/43/2
3	Dispositions relatives à l'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FL 16/43/3
4	Aquaculture biologique (Avant-projet de révision des Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques) - Observations à l'étape 3 Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CL 2014/30-FL REP15/FL, Annexe III CX/FL 16/43/4
5	<i>Datage</i> (Avant-projet de révision de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées) - Observations à l'étape 3 Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CL 2014/30-FL REP15/FL, Annexe IV CX/FL16/43/5
6	Emballages non destinés à la vente au détail (Document de discussion) Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/FL 16/43/6

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

7	<p>Questions relatives à la vente de produits alimentaires à distance (Document de discussion)</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Etats membres.</p>	CX/FL 16/43/7
8	<p>Proposition de révision des Directives générales pour l'utilisation du terme "Halal" (CAC/GL 24-1997)</p> <p>Compétence partagée. Vote Etats membres.</p>	CX/FL 16/43/8
9	<p>Autres questions et travaux futurs</p> <p><i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités. (Document non disponible).</i></p>	
10	<p>Date et lieu de la prochaine session</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.</p>	
11	<p>Adoption du rapport</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.²</p>	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.